Ref. formation 202504320074

CPJEPS

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

EVOLUVAEPROJET
Casenave Thierry
06.78.66.03.65
evoluvaeprojet@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

L'accès à la formation CPJEPS est ouvert à toute personne répondant aux conditions réglementaires fixées par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Les candidats doivent remplir les critères suivants : Être âgé de 16 ans minimum au moment de l'entrée en formation (aucune condition de diplôme n'est exigée), Maîtriser les savoirs de base en français et en mathématiques, afin de suivre les enseignements et de rédiger les documents nécessaires à l'évaluation, Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, Être à jour de ses obligations liées à la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les moins de 25 ans, Réussir les tests d'entrée organisés par le centre de formation, qui peuvent inclure : Une épreuve écrite (compréhension de texte, expression écrite), Un entretien de motivation, Une mise en situation ou animation (selon les organismes), Justifier de la réussite à la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou s'engager à l'obtenir au cours de la formation. Des dispenses ou allègements de formation peuvent être accordés aux candidats déjà titulaires d'un diplôme dans le champ de l'animation ou du travail social. Le CPJEPS est également accessible dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour les personnes justifiant d'une expérience significative dans l'animation.

Prérequis pédagogiques :

Aucun diplôme n'est requis pour accéder à la formation CPJEPS, mais certains prérequis pédagogiques sont nécessaires pour suivre le parcours avec succès : Maîtrise des savoirs de base en lecture, écriture et calcul pour comprendre les consignes, rédiger des documents professionnels et suivre les cours, Capacité à communiquer à l'oral, à écouter, reformuler et interagir avec différents publics, Intérêt pour le travail en équipe, la vie collective et les actions éducatives, Motivation pour s'investir dans un projet d'animation et participer activement à la formation en alternance, Capacité à prendre du recul sur sa pratique et à s'impliquer dans une démarche de progression. Ces prérequis sont évalués lors des entretiens de sélection ou des tests d'entrée organisés par le centre de formation.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif principal du CPJEPS est de former des animateurs professionnels capables de concevoir et d'animer des projets d'animation dans le champ de l'éducation populaire, en s'adaptant aux caractéristiques des publics et aux réalités des structures qui les accueillent. Ce diplôme de niveau 3 permet aux stagiaires de développer les compétences nécessaires pour favoriser le lien social, l'expression et la participation active des individus dans une logique d'inclusion et de citoyenneté. La formation vise à transmettre les fondamentaux de l'animation : concevoir et mettre en œuvre des actions éducatives, culturelles, sportives ou sociales, en mobilisant des démarches pédagogiques adaptées. Les futurs animateurs sont formés à l'encadrement d'activités variées et à la conduite de projets dans le respect du projet global de leur structure (association, collectivité territoriale, centre social, etc.). Le CPJEPS permet également d'acquérir une posture professionnelle fondée sur l'écoute, la bienveillance, la capacité à travailler en équipe et à s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, personnes âgées, publics en situation de handicap ou en difficulté sociale. La formation inclut une alternance entre enseignements théoriques et pratiques sur le terrain, favorisant une mise en situation concrète des compétences acquises. Enfin, ce parcours vise à professionnaliser les personnes qui souhaitent intégrer durablement le secteur de l'animation, tout en leur ouvrant la possibilité d'évoluer vers d'autres diplômes du champ jeunesse et sport (BPJEPS, DEJEPS…). Il contribue à la reconnaissance des métiers de l'animation comme acteurs essentiels du vivre ensemble, de la cohésion sociale et du développement local.

Contenu et modalités d'organisation

Le CPJEPS est structuré autour de 4 unités capitalisables (UC), permettant de construire progressivement les compétences indispensables à l'exercice du métier d'animateur. La formation alterne entre des apports théoriques et des mises en pratique sur le terrain, en structure d'animation. Elle intègre également des temps de préparation à la certification et un accompagnement individualisé du parcours professionnel. UC1 – Participer au projet et à la vie de la structure Cette unité vise à comprendre le fonctionnement d'une structure d'animation et à s'y insérer activement. Le stagiaire apprend à : Situer son action dans le cadre du projet global de la structure, Participer à la vie institutionnelle (réunions, événements, partenariats), Travailler en équipe et communiquer efficacement avec les acteurs internes et externes, Adopter une posture professionnelle respectueuse des valeurs de l'éducation populaire. UC2 – Animer des temps de vie quotidienne de groupe Cette unité développe les compétences liées à l'encadrement de la vie quotidienne en accueil collectif de mineurs (ACM) ou dans d'autres lieux d'animation : Organiser et gérer les temps de repas, de repos, de transition, Veiller à la sécurité physique et affective des participants, Créer des temps de convivialité favorisant la cohésion de groupe, Adapter son intervention aux besoins et rythmes des publics. UC3 – Concevoir des activités en lien avec le projet de la structure Il s'agit ici d'apprendre à concevoir une activité éducative, culturelle, artistique ou sportive en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure : Identifier les besoins des publics, Définir les objectifs pédagogiques d'une activité, Choisir des démarches et méthodes d'animation adaptées, Préparer les ressources et les outils nécessaires. UC4 – Animer des activités Cette unité est centrée sur la mise en œuvre concrète des activités conçues : Conduire une animation dans le respect des règles de sécurité, Favoriser l'expression et la participation des publics, Adapter son intervention en fonction du déroulement et des réactions du groupe, Évaluer son action pour progresser dans sa pratique. Alternance et immersion professionnelle Le

…

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle - *Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)*

Et après ?

Suite de parcours

Après le CPJEPS, les titulaires peuvent intégrer le marché du travail comme animateur socioculturel, en accueil de loisirs, centre social ou association. Ils peuvent aussi poursuivre vers un BPJEPS (niveau 4) pour se spécialiser (animation sociale, sport, jeunesse) ou évoluer vers des fonctions de coordination. Des passerelles existent également vers d'autres formations sociales ou éducatives.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00598647	du 06/10/2025 au 30/04/2026	Oloron-Sainte-Marie (64)	EVOLUVAEPROJET		Non éligible	Contrat app